

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026_136
Occupation du domaine public
Rue du Faubourg

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame DEHARBE Lorraine,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DEHARBE Lorraine est autorisée à réserver le stationnement sur deux emplacements au droit du 50 Rue du Faubourg, pour un aménagement le samedi 04 juillet 2026, de 13h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Madame DEHARBE Lorraine qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame DEHARBE Lorraine, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.